

(N° 8.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1875-1876.

Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1876.

(Voir le N° 96, session 1874-1875, et le N° 20, session 1875-1876, de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1875, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1876, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1876, est évalué à la somme de deux cent cinquante millions deux cent quarante-quatre mille huit cent soixante francs (250,244,860 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme de trois millions huit cent mille francs (3,800,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1876.

Bruxelles, le 3 décembre 1875.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) P. TACK.

Les Secrétaires,

*(Signé) Ed. WOUTERS,
PETY DE THOZÉE.*

(2)

Budget des Voies et Moyens

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPOTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Foncier.</i>	
	<i>Personnel</i>	{ Principal 15 centimes additionnels Frais d'expertise
	<i>Patentes</i>	{ Principal 20 centimes additionnels
	<i>Redevances sur les mines</i>	{ Principal 800,000 25 centimes additionnels 200,000 }
	<i>Douanes</i>	Droits d'entrée
	<i>Accises.</i>	Vins étrangers.
		Eaux-de-vie indigènes
		Bières et vinaigres
		Sucres de canne et de betterave
	<i>Recettes diverses.</i>	Glucoses et autres sucres non cristallisables.
		Frais d'essai des matières d'or et d'argent. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers des bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc. . .

(3)

pour l'exercice 1876.

MONTANT DES PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1876.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
"	21,175,000		
12,570,000	14,500,000		
1,890,000			
40,000			
5,250,000	6,300,000		
1,050,000			
"	1,000,000		
(1) 16,000,000	16,000,000		(1) Déduction faite de 75 p. c. de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 55 p. c. du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 105,000 francs; de 55 p. c. du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 595,000 francs, et de 55 p. c. du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 490,000 francs; ensemble une somme de 3,440,000 fr. attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(2) 2,750,000	31,557,500	141,223,500	(2) Déduction faite de 55 p. c. du produit probable, soit fr. 1,470,000 "
(3) 15,275,000			(3) id. id. 8,225,000 "
(4) 10,567,500			(4) id. id. 5,382,500 "
(5) 3,120,000			(5) id. id. 1,680,000 "
45,000			
"	45,000		
"	90,000		

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	IMPOTS. (Suite.) Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels). . Greffe (Id. 50 id.). . Hypothèques (Id. 25 id.). . Successions (Id. 30 id.). . Droit de mutation en ligne directe (princ. et 50 c. addit.) Droit dû par les époux survivants (id.). Timbre. Naturalisations Amendes en matière d'impôts. Id. de condamnations en matières diverses . . .
	PÉAGES.
	Domaines. — Rivières et canaux
	Chemin de fer.
	Télégraphes électriques.
TRAVAUX PUBLICS.	
	Postes
	Taxes des correspondances en général Droits sur les articles d'argent. Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Bouvres.
	CAPITAUX ET REVENUS.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	Domaines (valeurs capitales). Forêts. Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires Revenus des domaines
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes.
	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).
PRISONS.	

MONTANT DES PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1876.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
23,500,000			
370,000			
4,300,000			
13,720,000			
2,570,000	50,575,000		
280,000			
5,250,000			
5,000			
300,000			
480,000			
1,800,000	1,800,000		
86,500,000	88,900,000		
2,400,000		97,528,000	
5,155,000			
147,500	(¹) 5,428,000		
147,500			
»	1,200,000		
600,000			
800,000			
150,000	2,881,000		
81,000			
450,000			
820,000			
»	60,000		
»	85,000	10,003,000	

(1) Déduction faite de 41 p. c., soit 3,772,000 francs, part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

ADMINISTRATIONS	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. — des actes des commissariats maritimes. — des droits de chancellerie — des droits de pilotage — des droits de fanal — de la fabrication de monnaies de cuivre — de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1863). — des écoles de réforme. Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale Produit du placement des fonds disponibles du Trésor Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.).
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	REMBOURSEMENTS. Frais de perception des centimes provinciaux et communaux Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptes Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes diverses et accidentelles. Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées. Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration. Prélèvement sur les fonds de la Caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. . . Recette du chef d'ordonnances prescrites. Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances . . Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie Ressources spéciales ou extraordinaires. 1 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles. 2 ^o Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem 3 ^o Prix de vente des immeubles devenus disponibles. par suite de la suppression des places fortes .

MONTANT DES PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1876.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
1,700,000			
100,000			
7,000			
1,500,000			
500,000			
500,000	6,977,000		
40,000			
180,000			
2,100,000			
500,000			
250,000			
260,000	510,000		
50,000			
5,000	505,000		
500,000			
264,000	285,000	1,691,560	
21,000			
25,000			
250,000			
76,000			
1,560			
9,000	591,560		
9,000			
1,000			
15,000			
50,000			
175,000	Total. . . fr.	<u>250,244,860</u>	
100,000			
500,000		3,800,000	
5,400,000			